



DAC
Seine et Mer

DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION

Le DAC,
c'est quoi ?



Origine du DAC Seine et Mer

Législation :

La loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé prévoit l'organisation de « dispositifs d'appui à la population et aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes » intégrant les réseaux de santé existants.

Missions d'un dispositif pour les parcours complexes :

1. Accueil, analyse de la situation de la personne, oriente et mets en relation, suit et accompagne les situations
2. Contribue avec d'autres acteurs et de façon coordonnée à la réponse aux besoins des personnes et de leurs aidants en matière d'accueil, de repérage des situations à risque, d'information, de conseils, d'orientation, de mise en relation et d'accompagnement
3. Participe à la coordination territoriale entre professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux et les structures qui les emploient

Porté par ?

Co-construction

Plusieurs dispositifs :

- Réseau RESPECT
- PTA Océane
- Maia Territoire Havrais
- Maia Seine et Mer



Association Appui et Perspectives :

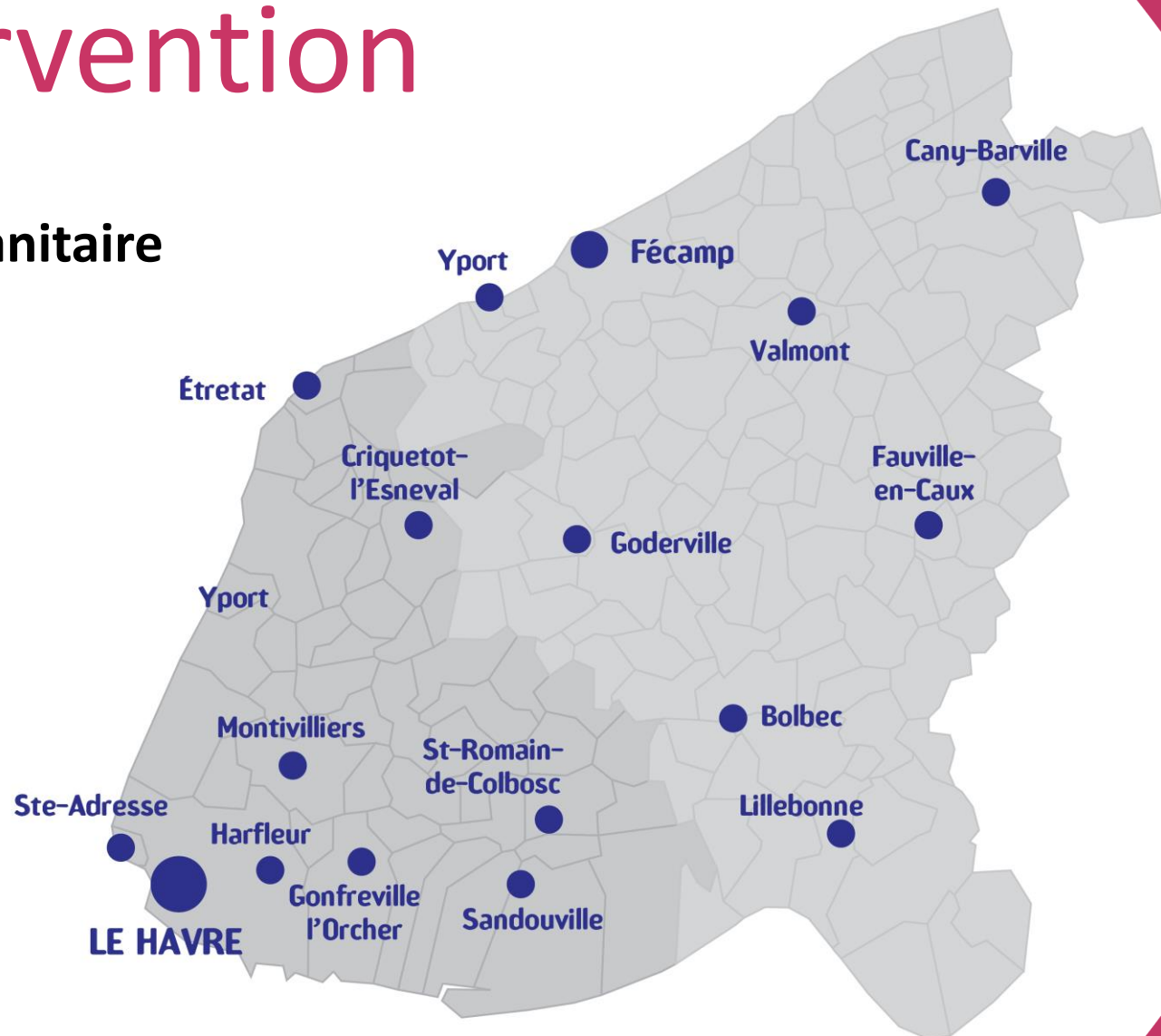
- Présidence : Mme Banse Julie
- Vice-Présidence : Mme Chang Julietaj
- Vice-Présidence : Mme Vaillant l'Heureux Astrid
- Trésorier : Mr Pesquet Didier
- Secrétaire : Mr Bouly Olivier

Quel territoire ?

Zone d'intervention

Territoire de démocratie sanitaire

- 450 000 habitants
- 2 sites



Quelle PEC ?

Prise en charge des patients

Sollicitation par :

- Professionnels du territoire

Compétences :

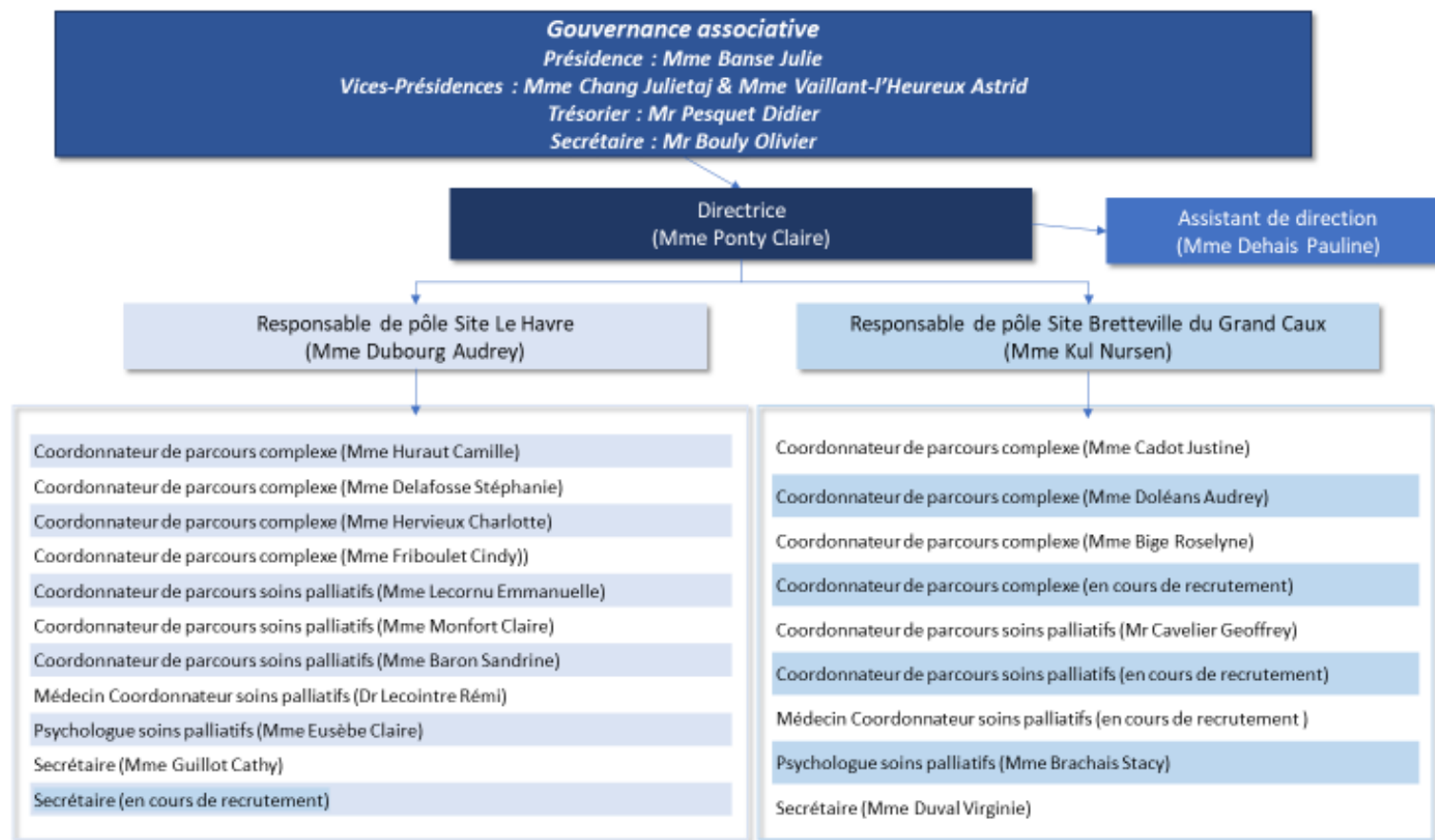
- Accompagnement fin de vie à domicile
- Maintient à domicile des patients en situation complexe

Travail en subsidiarité :

- Ressources territoriales

L'équipe pluridisciplinaire

Organigramme





02.35.41.60.12



Site Le Havre



Site Bretteville-du-Grand-Caux



02.35.41.31.82



02.27.30.22.12

DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION